

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Ugo PLANCHET, le Maire.

La séance a été publique.

Etaients présents : MM KARPINSKI Benoit, LACHAUX Rémi, PLANCHET Ugo, FERREIRA Fernand, CAFFARD Sébastien, GIRAUDEAU Jean, Mesdames PETITJEAN Virginie, MAIGNAN Patricia, PERRUCHE Sophie, CHEVALLIER Marie Laurence, BOUQUET Carole, ACQUEBERGE Manon.

Absents excusés : MM BERSELLI Geoffrey a donné pouvoir à Ugo PLANCHET LAZARO serge et Madame INACIO Clémence.

Convocation : 07/05/2026

Secrétaire de séance : Rémi LACHAUX

Début de séance : 19h

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Coffret Rue de Villemurlin
- Rénovation LED Route de Saint Florent/Rue Nationale
- Remplacement des portes et fenêtres au RDC du restaurant
- Jeux pour enfants au city stade
- Aménagement d'un plateau surélevé devant le restaurant
- Demande subventions pour les projets 2026
- Demande subvention au Département pour la fête de la pomme
- Indemnités des élus-tableau récapitulatif
- Modification des affectations de résultats 2025
- Décision modificative 1 commune-Affectation de résultat
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG45
- CNAS-désignation d'un représentant élu et agent
- Nomination d'un représentant CLECT
- Nomination d'un représentant correspondants défense
- Nomination d'un représentant titulaire et suppléant à la CLI
- Liste de contribuables pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs
- Achat des parcelles rue Nationale appartenant à Mlle DELAS
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Coffret Rue de Villemurlin :

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise PINTO Mario pour la rénovation et la mise aux normes du coffret d'éclairage public Rue de Villemurlin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis d'un montant de 3 042€ HT.

Rénovation LED Route de Saint Florent/Rue Nationale :

Afin de finaliser le remplacement de l'éclairage public en LED sur la Commune, Route de Saint Florent et Rue Nationale, Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise ISI ELEC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise ISI ELEC pour un montant de 13 432€ HT.

Demande de subvention à la Communauté de Communes Val de Sully au titre du fond de concours « économie d'énergie sur éclairage public » :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Val de Sully au titre du fond de concours pour :

- La mise aux normes du coffret électrique Rue de Villemurlin
- Rénovation LED éclairage public

Pour un montant total HT de **16 474.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte les travaux
- Sollicite une subvention de 8 237.00 € au titre du fond de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Sully
- Adopte le plan de financement ci-dessous
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet

| Dépenses | HT € | TTC € | Recettes | Montant € |
|---|-----------|-----------|-------------------------------------|-----------|
| Mise aux normes coffret électrique Rue de Villemurlin | 3 042.00 | 3 650.40 | Département volet 3 | 4 942.20 |
| Rénovation LED éclairage public | 13 432.00 | 16 118.40 | Communauté de Communes Val de Sully | 8 237.00 |
| | | | Autofinancement | 3 294.80 |
| Total | 16 474.00 | 19 768.80 | Total | 16 474.00 |

Demande de subvention au Département au titre du volet 3 « mise aux normes éclairage public » :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du volet 3 pour :

- La mise aux normes du coffret électrique Rue de Villemurlin
- Rénovation LED éclairage public

Pour un montant total HT de **16 474.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte les achats et les travaux pour le multi projet
- Sollicite une subvention de 4 942.20 € au titre du volet 3 auprès du Conseil Départemental du Loiret
- Adopte le plan de financement ci-dessous
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet

| Dépenses | HT € | TTC € | Recettes | Montant € |
|---|------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| Mise aux normes coffret électrique Rue de Villemurlin | 3 042.00 | 3 650.40 | Département volet 3 | 4 942.20 |
| Rénovation LED éclairage public | 13 432.00 | 16 118.40 | Communauté de Communes Val de Sully | 8 237.00 |
| | | | Autofinancement | 3 294.80 |
| Total | 16 474.00 | 19 768.80 | Total | 16 474.00 |

Remplacement des portes, fenêtres et volets roulants au RDC du restaurant :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les fenêtres du restaurant sont en très mauvais états et présente les différents devis pour le remplacement ainsi que les devis pour l'installation de volets roulants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les devis de l'entreprise CHALUMEAU :

- Portes et fenêtres pour un montant HT de 17 355.00€
 - Volets roulants solaires pour un montant HT de 4 370.00€
- Pour un montant total HT de 21 725.00€

Demande de subvention à la Communauté de Communes Val de Sully au titre du fond de concours « réhabilitation du patrimoine communal » :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Val de Sully au titre du fond de concours pour le remplacement des portes, fenêtres et installation de volets roulants au restaurant :

- Portes et fenêtres RDC
- Volets roulants solaires RDC
- Fenêtres et volets roulants 1^{er} étage

Pour un montant total HT de **27 665.17 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte les travaux
- Sollicite une subvention de 13 832.58 € au titre du fond de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Sully
- Adopte le plan de financement ci-dessous
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet

| Dépenses | HT € | TTC € | Recettes | Montant € |
|---|-----------|-----------|-------------------------------------|-----------|
| Portes et fenêtres RDC | 17 355.00 | 20 826.00 | Département volet 3 | 6 517.50 |
| Volets roulants solaires RDC | 4 370.00 | 5 244.00 | Communauté de Communes Val de Sully | 13 832.58 |
| Fenêtres et volants 1 ^{er} étage | 5 940.17 | 7 128.20 | Autofinancement | 7 315.59 |
| Total | 27 665.67 | 33 198.20 | Total | 27 665.67 |

Demande de subvention au Département au titre du volet 3 « portes, fenêtres et volets roulants au restaurant » :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du volet 3 pour :

- Portes et fenêtres RDC
- Volets roulants solaires RDC

Pour un montant total HT de **21 725 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte les achats et les travaux pour le multi projet
- Sollicite une subvention de 6 517.50€ au titre du volet 3 auprès du Conseil Départemental du Loiret
- Adopte le plan de financement ci-dessous
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet

| Dépenses | HT € | TTC € | Recettes | Montant € |
|------------------------------|-----------|-----------|-------------------------------------|-----------|
| Portes et fenêtres RDC | 17 355.00 | 20 826.00 | Département volet 3 | 6 517.50 |
| Volets roulants solaires RDC | 4 370.00 | 5 244.00 | Communauté de Communes Val de Sully | 10 862.50 |
| | | | Autofinancement | 4 345.00 |
| Total | 21 725.00 | 26 070.00 | Total | 21 725.00 |

Jeu pour enfants au city stade :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la Société MEFRAN au city stade accompagné de plusieurs conseillers, afin d'obtenir des propositions pour un jeu adapté aux enfants de 3 à 12 ans.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition pour l'achat d'une structure PARC AMAZONIE 2,2 pour un montant de 9 850€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de la société MEFRAN, à l'unanimité pour un montant de 9 850€ HT.

Demande de subvention à la Communauté de Communes Val de Sully au titre du fond de concours « réaménagement du city stade » :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Val de Sully au titre du fond de concours pour l'achat d'un jeu pour enfants pour le city stade

Pour un montant total HT de **9 850.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte l'achat
- Sollicite une subvention de 2 440.00 € au titre du fond de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Sully
- Adopte le plan de financement ci-dessous
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet

| Dépenses | HT € | TTC € | Recettes | Montant € |
|------------------|----------|-----------|-------------------------------------|-----------|
| Jeu pour enfants | 9 850.00 | 11 820.00 | Département (FAPO) | 5 440.00 |
| | | | Communauté de Communes Val de Sully | 2 440.00 |
| | | | Autofinancement | 1 970.00 |
| Total | 9 850.00 | 11 820.00 | Total | 9 850.00 |

Demande de subvention au Département au titre de la FAPO « jeu pour enfants au city stade » :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre de la FAPO pour l'achat d'un jeu pour enfants au city stade.

Pour un montant total HT de **9 850.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte les achats et les travaux pour le multi projet
- Sollicite une subvention de 5 440.00€ au titre de la FAPO auprès du Conseil Départemental du Loiret
- Adopte le plan de financement ci-dessous
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet

| Dépenses | HT € | TTC € | Recettes | Montant € |
|-------------------|----------|-----------|-------------------------------------|-----------|
| Jeux pour enfants | 9 850.00 | 11 820.00 | Département (FAPO) | 5 440.00 |
| | | | Communauté de Communes Val de Sully | 2 440.00 |
| | | | Autofinancement | 1 970.00 |
| Total | 9 850.00 | 11 820.00 | Total | 9 850.00 |

Aménagement d'un plateau surélevé devant le restaurant :

Afin de sécuriser l'accès au restaurant depuis la Place de l'église, la demande d'un devis pour l'aménagement d'un plateau surélevé a été demandé à l'entreprise HODEAU FRERES.

Plusieurs solutions sont proposées, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis pour un montant de 21 669 € HT.

Demande de subvention à la Communauté de Communes Val de Sully au titre du fond de concours « sécurisation de la place de l'église » :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Val de Sully au titre du fond de concours pour l'aménagement d'un plateau surélevé devant la place de l'église à hauteur du 78 Rue Nationale

Pour un montant total HT de **21 669.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte l'achat
- Sollicite une subvention de 10 834.50 € au titre du fond de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Sully
- Adopte le plan de financement ci-dessous
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet

| Dépenses | HT € | TTC € | Recettes | Montant € |
|------------------|-----------|-----------|-------------------------------------|-----------|
| Plateau surélevé | 21 669.00 | 26 002.80 | Département volet 3 | 6 500.70 |
| | | | Communauté de Communes Val de Sully | 10 834.50 |
| | | | Autofinancement | 4 333.80 |
| Total | 21 669.00 | 26 002.80 | Total | 21 669.00 |

Demande de subvention au Département au titre du volet 3 « aménagement d'un plateau surélevé devant la place de l'église » :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du volet 3 pour l'aménagement d'un plateau surélevé devant la place de l'église à hauteur du 78 rue nationale.

Pour un montant total HT de **21 669.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte les achats et les travaux pour le multi projet
- Sollicite une subvention de 6 500.00€ au titre du volet 3 auprès du Conseil Départemental du Loiret
- Adopte le plan de financement ci-dessous
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet

| Dépenses | HT € | TTC € | Recettes | Montant € |
|------------------|-----------|-----------|------------------------|-----------|
| Plateau surélevé | 21 669.00 | 26 002.80 | Département volet 3 | 6 500.70 |
| | | | Communauté de Communes | 10 834.50 |

| | | | | |
|-------|-----------|-----------|-----------------|-----------|
| | | | Val de Sully | |
| | | | Autofinancement | 4 333.80 |
| Total | 21 669.00 | 26 002.80 | Total | 21 669.00 |

Demande subvention au Département pour la fête de la pomme :

La commune a sollicité l'association les mauvais garçons du Loiret pour la représentation d'une animation musicale pour la fête de la pomme du 4 octobre 2026 à la salle des fêtes de Saint Aignan le Jaillard.

Le coût de cette prestation s'élève à 750 €.

Le Conseil Municipal décide de financer cette opération comme suit :

- Subvention Conseil Général : 375.00 €
- Autofinancement : 375.00 €
750.00 €

Et sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de « En scène, aides aux communes pour la programmation de spectacles pour la période du 01/09/2026 au 28/02/2027 »

Indemnités des élus-tableau récapitulatif :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2026_13 fixant les indemnités des élus et précise qu'il fallait joindre ce tableau à la délibération.

| NOM | PRENOM | FONCTION | TAUX DE BASE VOTE EN % | MONTANT MENSUEL BRUT | MONTANT MENSUEL NET |
|-----------|-----------|--------------------------|------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| PLANCHET | UGO | Maire | 44.30 | 1820.96 | 1574.40 |
| KARPINSKI | BENOIT | 1 ^{er} Adjoint | 11.77 | 483.80 | 418.29 |
| PETITJEAN | VIRGINIE | 2 ^{ème} Adjoint | 9.42 | 387.21 | 334.78 |
| CAFFARD | SEBASTIEN | 3 ^{ème} Adjoint | 9.42 | 387.21 | 334.78 |

Modification de l'affectation du résultat N-1 de la section de fonctionnement commune :

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal la délibération n°2026_22 concernant l'affectation du résultat N-1. Une erreur de saisie s'est produite, le montant affecté à l'investissement est de 40 000€, comme prévu au Budget primitif 2026 au lieu de 50 000€

Le Conseil Municipal, réunion sous la présidence de Ugo PLANCHET,

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

| Section de fonctionnement | Section d'investissement |
|---|---|
| <p align="center">Résultat de l'exercice</p> Dépenses de l'exercice : 432 594.41€ Recettes de l'exercice : 479 676.30€ Résultat de l'année : 47 081.89€ <p align="center">Résultats antérieurs</p> Excédent : 101 080.28€ Déficit : 0€ <p align="center">Part affectée à l'investissement</p> Montant : 40 000€ <p>Résultats cumulés clôture : 98 162.17€</p> Restes à réaliser Dépenses : 0€ Restes à réaliser Recettes : 0€ <p>Résultats corrigés clôture : 98 162.17€</p> | <p align="center">Résultat de l'exercice</p> Dépenses de l'exercice : 70 758.86€ Recettes de l'exercice : 112 943.87€ Résultat de l'année : 42 185.01€ <p align="center">Résultats antérieurs</p> Excédent : 0€ Déficit : -30 349.33€ <p>Résultats cumulés clôture : 11 835.68€</p> Restes à réaliser Dépenses : 2 520.20€ Restes à réaliser Recettes : 31 758.00€ <p>Résultats corrigés clôture : 41 073.48€</p> |
| RÉSULTAT GLOBAL : 139 235.65€ | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Décision modificative 1 commune - Affectation de résultat :

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que le montant prévu au budget primitif 2026 au compte 001, résultat d'investissement reporté est de 41 073.48€ or ce montant inclus les restes à réaliser.

Le montant a reporté au compte 001 est de 11 835.68€ qui correspond au résultat cumulé de clôture de 2025.

Afin de régulariser la situation comptable, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---|
| R 001 : personnel non titulaire | 29 237.80€ | |
| D 231 : immobilisations corporelles | 29 237.80€ | |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide d'approuver cette décision modificative.

Renouvellement de la convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG45 :

Par délibération n°2022_38 en date du 15/12/2022, la Mairie de Saint Aignan le Jaillard a passé convention avec le Centre de gestion de la FPT du LOIRET pour adhérer à son service de médecine Préventive. La présente convention vient à terme au 31/12/2025.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à ce service et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention s'y afférant.

Missions assurées par le service de médecine préventive :

Conformément à l'article L812-3 du Code général de la Fonction Publique missions assurées par le service de médecine préventive ont pour objectif d'éviter toute altération

de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment, en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents. Le service est également à la disposition de l'autorité territoriale pour toute question concernant les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire. Les différentes missions assurées par le service de médecine préventive sont ainsi les suivantes :

A) Surveillance médicale des agents :

B) Action sur le milieu professionnel correspondant au tiers temps du service de médecine préventive dans ou pour la collectivité : Prévention globale en santé et sécurité au travail

Le service de médecine préventive assure les missions prévues aux articles 14 à 19-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985.

C) Edition d'un rapport annuel d'activité

Conditions financières :

Le montant annuel de la participation dû par la collectivité signataire de la présente convention en échange de ces missions, est fixé à un taux de cotisation additionnel de 0.33% du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité pour les collectivités adhérentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à ce service d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants s'y afférant.

CNAS-désignation d'un représentant élu et agent :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) association loi de 1901 et qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué élu et agent.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical nomme Madame PETITJEAN Virginie, Adjointe au Maire, déléguée élu et Madame Sandra BRAVO, secrétaire générale de mairie, déléguée agent.

Nomination d'un représentant CLECT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la composition de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes du Val de Sully, chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les Communes à chaque transfert de compétence à la Communauté de Communes, doit être recomposée.

Pour ce faire, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant parmi les communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur Ugo PLANCHET.

Nomination d'un représentant correspondants défense :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture concernant l'obligation de nommer un correspondant incendie et secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur Sébastien CAFFARD.

Nomination d'un représentant titulaire et suppléant Commission Locale d'Information (CLI) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la CLI de désigner un représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur Ugo PLANCHET représentant titulaire, et Monsieur Fernand FERREIRA représentant suppléant.

7.2 Liste de contribuables pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Il précise que sur les 24 personnes proposées seules 12 seront retenues (6 titulaires et 6 suppléants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) voir liste jointe.

Achat des parcelles rue Nationale appartenant à Mlle DELAS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame DELAS Jeannette, propriétaire des parcelles AC 422-423-424-425-426 et 428, concernées par le passage de réseaux communaux, accepterait de les vendre à la Commune pour 1€ symbolique. Les frais notariés de l'acte de vente seraient de 165€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 2 abstentions, décide d'accepter cette vente et charge Monsieur le Maire d'établir et signer en son nom l'acte de vente auprès de Maître GÉRARD, notaire à Sully-sur-Loire.

Questions diverses :

Commissions de la Communauté de Communes Val de Sully :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes commissions créées à la Communauté de Commune du Val de Sully, leur précisant qu'ils peuvent s'ils le souhaitent en faire partie.

Fête du 14 juillet 2026 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du menu proposé par Patrick AVEZARD ainsi que des propositions de la SAS La récré de zoé concernant les jeux gonflables pour la fête du 14 juillet.

Après en avoir délibéré, le devis d'un montant de 19€ par personnes est accepté à l'unanimité.

Concernant la structure gonflable, le Conseil municipal décide de retenir la licorne pour un montant de 158.33€ HT.

Fin de la séance : 20h30

Ont signé au registre tous les conseillers présents.

PLANCHET Ugo

KARPINSKI Benoit

PETITJEAN Virginie

CAFFARD Sébastien

GIRAUDEAU Jean

LAZARO serge
Absent

LACHAUX Rémi

FERREIRA Fernand

MAIGNAN Patricia

BOUQUET Carole

CHEVALLIER Marie Laurence

BERSELLI Geoffrey
Absent

PERRUCHE Sophie

ACQUEBERGE Manon

INACIO Clémence
Absente